

29513/26 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025/2026

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 07 juillet 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 07 juillet 2026

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision des représentants des Gouvernements des États membres portant
nomination d'un juge et d'une avocate générale de la Cour de justice

E 20751

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**